



RÈGLEMENTS DU CLUB DE CURLING DE BOUCHERVILLE

1. Les parties sont de 8 manches et sont jouées selon les règlements de l'Association Canadienne de curling.
2. Toute équipe qui ne peut commencer à jouer selon l'horaire avec un minimum de 3 joueurs :
 - A. Après 10 minutes de retard, perd un point et la dernière pierre. La partie débute au 2^e bout.
 - B. Après 20 minutes, perd un point additionnel et la dernière pierre. La partie débute au 3^e bout.
 - C. Après 30 minutes, la victoire est accordée à l'équipe adverse.
3. Après la partie, le troisième joueur de l'équipe gagnante doit remplir une feuille de pointage, la faire signer par le troisième de l'équipe adverse et la déposer dans le casier approprié.
4. Pour ceux qui jouent à 19h00, **aucune manche ne peut débiter à partir de 20h50**. La partie se termine avec le nombre de manches jouées.
5.
 - A. Les résultats des parties sont inscrits au classement comme suit : Victoire = 3 points, Nulle = 1 point, Défaite = 0 point
 - B. Les parties de la saison régulière ne peuvent être reportées à un autre jour.
 - C. L'équipe qui ne peut se présenter à l'heure et au jour prévus perd la partie par défaut.
6.
 - A. Une équipe qui n'a pas au moins deux joueurs réguliers en mesure de jouer perd la partie par défaut.
 - B. Quand on utilise un remplaçant, il doit jouer à une position égale ou inférieure à celle du joueur manquant.
Si c'est le capitaine qui manque le 3^{ième} doit le remplacer.
Si le capitaine et le 3^{ième} sont absents on peut utiliser un remplaçant pour le capitaine; l'autre remplaçant doit jouer premier.
 - C. Une équipe peut remplacer de façon permanente tout joueur qui ne reviendra pas pour le reste de la saison. Un tel changement doit être approuvé par le Directeur de la ligue concernée.

NOTE: *Un capitaine qui accepte un remplacement en dehors des règlements 6a et 6b ne peut le contester après le lancer des deux premières pierres.*

7. Tous les membres peuvent remplacer pour **4\$** par partie. Les membres inscrits deux fois semaine et plus n'ont pas à déboursier. Tout autre remplaçant devra payer **12\$**. Il est du devoir du capitaine de s'assurer que ces frais sont payés.